

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 MARS 2025**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 17h06, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 37/1836 :**

Portant création de sept emplois permanents de Maître-Nageur Sauveteur

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, FERDE Thérèse, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FATIMA Sofa (représentée par Madame ROUVRAIS Simone), NASSIBOU Guilaine (représentée par Monsieur POTIN Philippe), KHELIF David (représenté par Madame HOARAU Denise), VAYABOURY Jean Patrick (représenté par Monsieur TEVANEE Jean François), BELLON Stéphen (représenté par Monsieur DIJOUX Stéphano).

**ABSENTS :**

MM. BALZANET Jonhy, LORION David, MOREL Didier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 14 mars 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 04 mars 2025.



Accusé de réception en préfecture  
974-213740164-20250311-37-1836-DE  
Date de réception : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025

Michel FONTAINE

**Affaire n°37/1836 : Portant création de sept emplois permanents de Maître-Nageur Sauveteur.**

Direction des Ressources

Le Maire rappelle à l'Assemblée son engagement en matière de diversification des pratiques sportives sur le territoire.

A cet effet, le développement des infrastructures sportives se poursuit sur la Commune.

Suite à la mise en activité du Complexe Aqua-Loisir, le Maire informe l'Assemblée que pour un fonctionnement optimum de la structure et considérant la nécessité de conforter le fonctionnement des autres piscines municipales, il y a lieu de créer sept emplois de Maître-Nageur Sauveteur.

*A/ Motif pour la création de l'emploi :*

Le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique sus visé, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux des APS.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique (lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté).

*B/ Intitulé de l'emploi :*

Maître-Nageur Sauveteur (emploi permanent de catégorie B)

*C/ Nature des fonctions :*

Activités et tâches liées aux activités aquatiques :

Enseigner la natation

Encadrer des activités aquatiques

Intervenir en cas de détresse vitale dans la zone de baignade et savoir prodiguer les premiers gestes de secours.

Activités et tâches liées à la sécurité et l'accueil des différents publics :

Assurer la sécurité et la surveillance des utilisateurs dans le cadre du POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et de Secours)

Appliquer et faire respecter les consignes de sécurité, d'hygiène et le règlement intérieur.

Tenir à jour la fiche d'intervention, le rapport d'accident si nécessaire.

Guider et renseigner les usagers, gérer les conflits entre usagers.

Activités et tâches liées à la tenue des équipements :

Vérifier chaque jour le bon fonctionnement du matériel de réanimation, de communication

Manutentions quotidiennes diverses : aménagements de la zone de baignade (barrières, filets, panneaux d'information...), rangement du matériel.

En cas de recours à un contractuel, son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

*D/ Niveau de recrutement :*

- Titulaire du BEESAN ou BP JEPSAAN
- Expérience professionnelle exigée dans le domaine

Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20250311-37-1836-DE Date de télétransmission : 13/03/2025 Date de réception préfecture : 13/03/2025
--

- Formation de secourisme (PSE) à jour du recyclage réglementaire.

E/ Niveau de rémunération :

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, sur la grille indiciaire du grade d'Edicateur des Activités Physiques et Sportives, à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire lié au métier.

Le Maire informe l'Assemblée que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget au Chapitre 012.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ADOPTE cette affaire à l'unanimité des suffrages exprimés.**

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

